

Groupe scolaire

Hommage à Roger PETIT-JEAN

P. 13



URBANISME
RÉVISION DU P.L.U.

P. 9

ALERTE SÉCHERESSE
PRÉSENTATION DES
MESURES

P. 10





Chères Vacheressandes,
chers Vacheressands,

Voici maintenant deux ans que vous nous avez accordé votre confiance pour administrer et gérer notre commune.

Durant ces deux années, vos élus n'ont pas chômé et, malgré la crise sanitaire, de nombreuses réalisations ont vu le jour.

Vous en trouverez l'illustration tout au long de ce bulletin.

Nous avons devant nous un grand projet : implanter un commerce multiservices au cœur de notre commune.

Votée à l'unanimité par le conseil municipal, cette réalisation dynamisera durablement l'avenir du village. Nous aurons l'occasion de vous le présenter.

Nous allons par ailleurs continuer de constituer notre réserve foncière au chef-lieu en procédant à l'acquisition de la totalité de la maison BUENO en face de la mairie.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des personnels municipaux : secrétaires de mairie, employés des services techniques, personnels dédiés à l'école, à la cantine et au périscolaire qui, tout au long de l'année, œuvrent sans relâche pour vous apporter un service de qualité.

Malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire, la vie reprend son cours et les associations retrouvent leur dynamisme.

Je vous souhaite à toutes et à tous de vivre en pleine harmonie dans notre belle commune.

Bien à vous.

Ange MEDORI
Maire de Vacheresse



ÉTAT CIVIL 2021

NAISSANCES



DOMENGE Enola	20 janvier
OUILLON Alison	17 février
FAVRE MOUGEL Audric	24 avril
VANDEL Mathias	11 juin
STRAUME Jonathan	1 ^{er} septembre
FAVRE-VICTOIRE Anna	11 septembre
GUILLAUME Lou	11 septembre

DÉCÈS



PETIT-JEAN Louis	7 avril
FAVRE Marius	7 août
TUPIN née MOTTIEZ Henriette	18 septembre
VACHERESSE Francis	1 ^{er} octobre
PETIT-JEAN Roger	26 novembre
TUPIN née PRIN Fernande	17 décembre

MARIAGE



MOTTIEZ Jean-Baptiste
et FAVRE Emilie

18 septembre



Au total nous comptons sur 2021, 11 naissances et 2 mariages, n'apparaissent ci-dessus que les événements pour lesquels nous avons l'autorisation de diffuser.



MARCHÉ DU SAMEDI MATIN

La deuxième saison des marchés a débuté le 30 avril dernier. Chaque samedi de 8 h à 13 h, sur le parking du chef-lieu, les commerçants proposent leurs produits et une des associations de la commune tient une buvette et propose un repas à consommer sur place, ou à emporter, pour passer un moment convivial.

Devant une demande accrue de plantons, un partenariat a été mis en place avec l'ESAT des Hermones. Ainsi, durant le mois de mai, la vente sur place ou en commande



a pu générer des recettes d'un montant de 2 000 € versées en intégralité à l'ESAT.

A l'automne, vous pourrez trouver chrysanthèmes et arbres fruitiers, toujours en partenariat avec l'ESAT.



Les commerçants et associations de Vacheresse seront heureux de vous retrouver sur les marchés jusqu'au 15 octobre.

Merci à tous pour votre participation.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

En place depuis avril 2021, le Conseil Municipal des Jeunes de Vacheresse, composé de 6 filles et 7 garçons âgés de 11 à 17 ans s'est sérieusement impliqué dans la vie de la commune.

Présents à toutes les manifestations et commémorations solennelles, les jeunes conseillers se sont réunis régulièrement sous la tutelle de la commission enfance jeunesse du conseil municipal, afin d'échanger sur divers sujets d'actualité communale, mais aussi nationale, en venant par exemple assister au dépouillement des votes lors des dernières élections.

Le C.M.J.V. est à l'origine de deux manifestations principalement destinées aux jeunes Vacheressands, mises en place dès l'été 2021. Ainsi, la deuxième opération « Nettoyage des Sentiers » a eu lieu le samedi 9 juillet et la deuxième « Broc'Enfants » le samedi 30 juillet 2022 dès 8 h dans la cour de l'école. Ouverte à tous, cette brocante est destinée à la vente ou l'échange de jeux, jouets, livres, jeux vidéo, matériels de sports pour enfants et articles de puériculture.

Les premières éditions avaient été de beaux succès, le CMJV souhaite que ces deux manifestations se pérennisent au fil du temps.

Autre grand projet élaboré par le CMJV, la création d'une aire de jeux pour enfants sur la commune. Plusieurs séances de travail ont permis aux jeunes conseillers de construire ce projet, du choix des jeux à l'emplacement des bancs, le tout en conformité avec la législation et les normes de sécurité.

Le Conseil Municipal des Jeunes de Vacheresse a été créé en avril 2021 pour un mandat de deux ans.

Un nouveau conseil devra donc se constituer en avril 2023 pour une période de deux ans.

Tous les jeunes Vacheressands âgés de 11 à 17 ans, intéressés par cette belle expérience, porteurs d'idées et de projets, peuvent d'ores et déjà se faire connaître en envoyant un mail à > cmjvacheresse@orange.fr



FÊTE DES MÈRES

Une belle journée que ce dimanche 5 juin, où la municipalité a eu le plaisir de convier les mamans de la commune autour d'un "repas du marché".

Tous les producteurs présents sur le marché hebdomadaire ont été sollicités pour concocter un menu qui a ravi les papilles de chacune. L'après-midi s'est poursuivi dans la bonne humeur avec l'orchestre "Vent des Alpes".



BUDGET PRINCIPAL 2021

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (achats, services extérieurs)	267 267,43 €
Charges de personnel	280 117,86 €
Atténuations de produits (fonds national de péréquation)	24 702,00 €
Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au SDIS 74)	108 513,66 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	56 216,84 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	4 946,87 €
TOTAL DÉPENSES	741 764,66 €

Atténuations de charges (remboursements CPAM, assurance du personnel)	3 419,14 €
Produits des services (repas cantine/accueil périscolaire, redevances, prestations de services)	99 721,86 €
Impôts et taxes Dont taxe d'habitation et taxes foncières :	567 260,31 € 387 308 €
Dotations et participations Dont Dotation Globale de Fonctionnement (Etat) :	158 239,12 € 119 363 €
Autres produits de gestion courante (location appartements, salles)	45 119,77 €
Produits exceptionnels	10 440,84 €

TOTAL RECETTES 884 201,04 €

RÉSULTAT EXERCICE 142 436,38 €

Reprise résultat clôture budget « eau potable » 11 181,06 €

RÉSULTAT GLOBAL : 153 617,44 €



(*) Opérations comptables ne générant pas de mouvements de fonds

INVESTISSEMENT

Dotations, fonds divers, réserves (Régularisation écritures comptables) (*)	23 394,62 €
Remboursement d'emprunts (capital)	89 730,27 €
Immobilisations incorporelles (Acquisition licence de débit de boissons 3)	6 000,00 €
Immobilisations corporelles	341 685,10 €
- Frais d'actes notariés	3 091,57 €
- Travaux d'enrobé route de Leschaux	49 782,04 €
- Travaux d'aménagement Impasse des Chavannettes	31 866,06 €
- Installation horloges astronomiques pour éclairage public	4 512,84 €
- Remplacement extincteurs divers bâtiments	802,27 €
- Achat engin porte-outils	200 759,04 €
- Achat chaînes	2 977,67 €
- Achat guirlande « Vacheresse »	1 354,80 €
- Installation escalier accès rez inférieur bâtiment mairie	7 620,00 €
- Achat désherbeur thermique	3 102,00 €
- Achat rigoles métalliques	3 134,40 €
- Achat ordinateurs portables école	8 945,84 €
- Achat chaises cantine	613,68 €
- Installation stores salle conseil municipal	1 570,57 €
- Régularisation écritures comptables (*)	21 553,12 €
Immobilisations en cours	35 298,64 €
- Travaux d'aménagement Maison d'Assistants Maternels et salle des associations	29 939,94 €
- Autofinancement travaux AFP : amélioration accès ressource en eau à SEMY (solde)	5358,70 €
Autres immobilisations financières (Remboursement capital EPF74)	15 836,12 €
Opérations patrimoniales (*)	63 396,75 €
TOTAL DÉPENSES	575 341,50 €

Dotations, fonds divers, réserves	192 253,10 €
Emprunts et dettes assimilées	101 270,00 €
Subventions	
- Acquisition maison MICHAUD (Conseil Départemental)	29 736,00 €
- Travaux de voirie (Conseil Départemental)	36 000,00 €
- Remplacement fenêtres RDC bâtiment mairie (Conseil Régional et La Poste)	22 888,66 €
- Régularisation écritures comptables (*)	18 468,22 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	4 946,87 €
Opérations patrimoniales (*)	63 396,75 €
Autres régularisations écritures comptables*	26 479,52 €

TOTAL RECETTES 495 439,12 €

RÉSULTAT EXERCICE - 79 902,38 €

Report résultat 2020 134 331,04 €

Reprise résultat clôture budget « eau potable » 27 649,41 €

RÉSULTAT GLOBAL 82 078,07 €



Les résultats du budget « eau potable » ont été repris dans le budget principal suite au transfert de la compétence à la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance et à la clôture du budget au 31 décembre 2020.

Les opérations patrimoniales concernent la réintégration des travaux de sécurisation de l'accès à la ressource en eau à l'alpage de Sémy. Ces travaux consistaient notamment à réaliser une plate-forme de terrassement de 350 m² pour support d'une citerne, à poser une citerne de stockage de 300 m³. Ces travaux ont été effectués sous maîtrise d'ouvrage déléguée à l'A.F.P. de VACHERESSE.

TTC

Montant des travaux	63 396,75 €
Subvention du Département	38 038,05 €
Autofinancement	25 358,70 €

BUDGET GESTION DU SITE DE BISE 2021



FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (achats, services extérieurs)	8 500,29 €
Charges financières (intérêts ligne de trésorerie, frais de dossier)	1 833,92 €
Charges exceptionnelles	4 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	8 464,79 €

TOTAL DÉPENSES 22 799,00 €

Redevance DSP refuge, chalet carré	23 985,60 €
Location alpage, chalets, terrasses	11 536,47 €
Autres produits de gestion courante	884,42 €
Produits exceptionnels	8 647,00 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	3 377,60 €

TOTAL RECETTES 48 431,09 €

RÉSULTAT EXERCICE 25 632,09 €

Report résultat 2020 14 375,82 €

RÉSULTAT GLOBAL 40 007,91 €

INVESTISSEMENT

Remboursement emprunts (capital)	10 297,48 €
Immobilisations corporelles	20 919,59 €
- Installation lactoduc au chalet Neuf – Solde	2 572,14 €
- Travaux d'isolation de la salle de fabrication au chalet de la Bosse	15 864,45 €
- Taxe d'aménagement travaux refuge	2 483,00 €

Immobilisations en cours 11 351,34 €

(Autofinancement versé à l'AFP de Vacheresse : travaux d'isolation de la salle de fabrication au chalet de la Bosse)

Opérations d'ordre entre sections (*) 3 377,60 €

TOTAL DÉPENSES 45 946,01 €

Dotations, fonds divers, réserves 2 000,00 €

Subventions Conseil Savoie Mont Blanc 23 340,24 €

- Installation lactoduc au chalet Neuf 15 772,24 €

- Isolation de la salle de fabrication au chalet de la Bosse 7 568,00 €

Immobilisations en cours 11 351,34 €

(Contrepassation autofinancement versé à l'AFP de Vacheresse : travaux d'isolation de la salle de fabrication au chalet de la Bosse)

Opérations d'ordre entre sections (*) 8 464,79 €

TOTAL RECETTES 45 156,37 €

RÉSULTAT EXERCICE - 789,64 €

Report résultat 2020 - 1 846,50 €

RÉSULTAT GLOBAL - 2 636,14 €

(*) Opérations comptables ne générant pas de mouvements de fonds

BUDGET GESTION DU SITE D'UBINE 2021

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général (achats, services extérieurs)	3 912,46 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	500,50 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	3 982,43 €

TOTAL DÉPENSES 8 395,39 €

Ventes produits, prestations de services
(location auberge, chalet + alpage) 6 672,41 €

Opérations d'ordre entre sections (*) 2 160,00 €

TOTAL RECETTES 8 832,41 €

RÉSULTAT EXERCICE : 437,02 €

Report résultat 2020 11 030,45 €

RÉSULTAT GLOBAL 11 467,47 €

INVESTISSEMENT

Remboursement emprunts (capital)	2 333,33 €
Opérations d'ordre entre sections (*)	2 160,00 €

TOTAL DÉPENSES 4 493,33 €

Opérations d'ordre entre sections (*) 3 982,43 €

TOTAL RECETTES 3 982,43 €

RÉSULTAT EXERCICE - 510,90 €

Report résultat 2020 9 389,36 €

RÉSULTAT GLOBAL 8 878,46 €

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	32 220,69 €
Dont taxes foncières : 19 678 €	
Dont contribution à l'hectare : 2 144,40 €	

TOTAL DÉPENSES 32 220,69 €

Produits des services 18 053,58 €
Dont vente de coupes de bois : 6 000 €
Dont lots d'affouage : 11 062,50 €

Autres produits 17 024,00 €
(Dont prise en charge du déficit par le budget principal) 17 000 €

TOTAL RECETTES 35 077,58 €

RÉSULTAT EXERCICE 2 856,89 €

INVESTISSEMENT

Immobilisations corporelles (Travaux de nettoiement de régénération, dégagement manuel de plantation)	5 127,71 €
---	------------

TOTAL DÉPENSES 5 127,71 €

Dotations, fonds divers, réserves 6 451,11 €

Subventions 3 135,00 €

TOTAL RECETTES 9 586,11 €

RÉSULTAT EXERCICE 4 458,40 €

Report résultat 2020 - 10 347,61 €

RÉSULTAT GLOBAL - 5 889,21 €



Remplacement des fenêtres bâtiment de la mairie

Au printemps 2022, les fenêtres du 2^e étage du bâtiment de la mairie ont été remplacées car vétustes (hors fenêtres des appartements lesquelles avaient été changées au moment de la rénovation de ceux-ci). Ces fenêtres répondent aux normes EN NF en matière de classement d'étanchéité à l'air, à l'eau et au vent.

Coût : 25 000 € HT

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental (en attente de la décision).

Fleurissement



Acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle des fêtes



FOUR COMMUNAL D'ECOTEX



Le four communal a repris du service, pour le plus grand plaisir des habitants. Sous l'impulsion des élus et de Maxime Vandel, boulanger pâtissier, du pain est cuit toutes les semaines dans ce vieux four.

Deux soirées découverte ont eu lieu cet été, dans une ambiance conviviale et musicale. Le pain est disponible tous les samedis matins sur le marché de la commune.



Découverte du four avec cuisson du pain

CAVURNES

Nouveauté au cimetière avec la mise en place de cavnres.

Tout comme le columbarium, la cavnre est destinée à recevoir les cendres d'un défunt. Issu de la contraction des mots « caveau » et « urne », ce petit caveau individuel est construit en pleine terre. Il est composé d'une case en béton armé, pouvant accueillir une ou plusieurs urnes cinéraires, d'une plaque pour fermer son accès et garantir son étanchéité et est recouvert d'une dalle gravée, généralement en granit, permettant un aménagement floral. Une stèle mémorielle peut aussi y être installée.



Les cavnres installées permettent de recevoir quatre urnes cinéraires alors que les cases au columbarium ne peuvent en recevoir que deux. Pour bénéficier d'une cavnre, il faut s'acquitter du prix de la concession trentenaire pour un mètre carré de terrain ainsi que du prix de la cavnre.



ACQUISITION D'UN ENGIN PORTE-OUTILS



Après plus de 40 ans de bons et loyaux services, la chargeuse a tiré sa révérence. Devenant difficile à entretenir, elle a bénéficié d'une reprise et a légué sa lame au nouveau véhicule acquis un porte-outils JCB FASTRAC.

La commune a fait l'acquisition auprès de l'entreprise BOSSON SAS pour un montant de 167 000 € HT et a pu bénéficier d'une subvention du Département de 57 000 € grâce au soutien des conseillers départementaux Josiane Lei et Nicolas Rubin.

Le déneigement représentant une part importante du travail hivernal des cantonniers avec 30 kms de réseau routier, le nouveau véhicule a déjà montré son efficacité et pourra recevoir différents outils pour une utilisation optimale au fil des saisons.



Travaux d'amélioration du chemin permettant d'accéder aux chalets du Replain effectués par les employés municipaux et l'entreprise Girard Desprolet Sylvain



Des projecteurs LED ont été posés pour l'éclairage de l'église à la place des anciens projecteurs énergivores.



Augmentation du taux de taxe foncière bâti

Dans sa séance du 15 avril 2022, le conseil municipal a voté les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Il a notamment été décidé de porter le taux de la taxe foncière bâti à 27,97 % contre 23,31 % en 2021. Cette augmentation est rendue nécessaire par l'augmentation des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement l'électricité, le carburant, le combustible ainsi que les investissements en cours de réalisation (aménagement d'une maison d'assistants maternels et d'une salle des associations, acquisition d'une propriété au chef-lieu) et à venir (construction d'un local commercial).



A PROPOS DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE D'ALERTE ET D'INFORMATION

Notre commune s'est dotée depuis le mois de mai 2021 d'un système téléphonique d'alerte et d'information installé par la société CIITELECOM.

Après un an d'utilisation, il s'avère que ce système n'est pas très efficace pour l'utilisateur (la mairie) et souvent contraignant pour les bénéficiaires (les habitants). En effet, sa base de données initiale est l'annuaire universel qui prend en compte, essentiellement, des numéros de téléphone fixe.

En conséquence, tout en le conservant, Monsieur le maire a décidé d'orienter l'utilisation de ce système vers les téléphones portables (SMS) dans le cadre de la diffusion d'informations intéressants ses administrés.

Depuis que le système est en place, vous avez peut-être fait la démarche personnelle d'inscrire votre numéro de téléphone portable sur le fichier en question par le biais du secrétariat de mairie ou du site web de Vacheresse.

Si ce n'est pas le cas, dans les semaines

qui viennent, vous serez sans doute sollicités par un élu de la commune qui vous demandera de lui fournir votre numéro de téléphone portable.

Point important : il faut savoir, d'une part, que vous ne serez pas obligés de fournir votre numéro de téléphone portable à la mairie et d'autre part, si vous effectuez quand même la démarche, que vous pourrez le faire retirer du fichier à tout moment.

La responsabilité de conserver et de ne pas diffuser le fichier du système d'alerte et d'information est du ressort de la mairie. En aucun cas, ce fichier ne servira à autre chose que ce à quoi il est destiné, à savoir, diffuser une alerte aux risques naturels ou technologiques sur le territoire de la commune ainsi que des informations sur les activités communales.





La commune de VACHERESSE est intégrée dans le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT). Ce document a été approuvé le 30 janvier 2020 et est exécutoire depuis le 26 juillet 2020 sur les 62 communes du Chablais. Il constitue un tournant dans la réflexion et l'aménagement de notre territoire.

L'accueil croissant de population dans son ensemble, la gestion d'une nouvelle densité, la maîtrise de la consommation économe de l'espace et la préservation des espaces agricoles et naturels sur l'ensemble de notre territoire sont désormais les enjeux forts du SCOT.

Une charte intercommunale de mise en œuvre du SCOT a été approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance (CCPEVA) le 12 avril 2022. Cette charte réponds aux trois défis du SCOT du Chablais qui sont :

- > Structurer le territoire en lien avec l'armature territoriale et le projet multimodal,
- > Promouvoir le capital nature comme facteur d'attractivité et vecteur de développement,
- > Créer un urbanisme plus durable, agréable à vivre et économe en foncier.
- > Cette charte prend également en compte les principes de la loi n°2021-1104 du 21 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Notre document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme) doit être compatible avec le SCOT et les prescriptions du SCOT doivent être respectées.

L'objectif est de tendre vers un aménagement du territoire moins consommateur d'espaces en extension. Le SCOT a ainsi défini des enveloppes foncières pour chaque communauté de communes ; soit 110 hectares en extension d'urba-

nisation pour la CCPEVA sur 20 ans, ce qui correspond à un taux de croissance de 1.1% sur les vingt prochaines années. Cette enveloppe foncière correspond à l'urbanisation des dents creuses de plus de 2500 m², des espaces interstitiels de l'enveloppe urbanisée et des espaces en extension de l'enveloppe urbaine.

Il a été attribué à notre commune de VACHERESSE l'enveloppe de 3.5 hectares sur les 20 prochaines années.

De plus, notre commune est soumise à l'ensemble des phénomènes naturels rencontrés en montagne (avalanches, crues torrentielles, mouvements de terrain). Du fait des évolutions importantes survenues dans la méthodologie nationale d'expertise et de zonage depuis l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) approuvé le 3 avril 2002 et à la nécessité d'actualiser la connaissance des enjeux du territoire (occupation du sol actuelle et perspective d'évolution), une révision du PPRN de la commune a été engagée depuis 2020.

Il est rappelé que le PPRN a pour objectif de délimiter les zones directement exposées à des risques et les zones non directement exposées, mais où certaines occupations ou usage du sol pourraient aggraver des risques ou en provoquer de nouveaux.

Une réunion publique devra être programmée, par les services de l'ETAT, premier semestre 2023 pour une mise en application probable fin d'année 2023.

De ce fait, une révision de notre document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme) datant de 2008 s'impose afin d'être compatible avec les enjeux du SCOT et de prendre en considération le nouveau PPRN et son zonage.

Cette révision débutera en 2023 et modifiera la définition des zones à bâtir ainsi que les prescriptions applicables aux différents zonages.



SÉCHERESSE LA HAUTE-SAVOIE PLACÉE EN ALERTE

La commune est placée en alerte renforcée depuis le 18 juillet 2022, par arrêté préfectoral n° DDT-2022-0894 de limitation des usages de l'eau niveau alerte renforcée.

Les dispositions du présent arrêté sont applicables jusqu'au 30 septembre 2022 inclus.

Dans les secteurs placés en alerte renforcée, les principales mesures de restrictions d'usage qui s'appliquent sont :



INTERDICTION DE LAVER LES VÉHICULES

Ne pas laver hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage

Sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire ou technique et pour les organismes liés à la sécurité.



INTERDICTION DE REMPLIR OU VIDANGER LES PISCINES PRIVÉES

Sauf les piscines maçonnées lors de la première mise en service pour réception de travaux

Le remplissage complémentaire des piscines est autorisé de 20 h à 8 h.

Pour les piscines ouvertes au public : le remplissage et la vidange sont soumis à autorisation auprès de l'ARS ou de la DDT.



INTERDICTION D'ARROSER LES PELOUSES, RONDS-POINTS, ESPACES VERTS PUBLICS ET PRIVÉS, LES JARDINS POTAGERS ET LES MASSIFS FLEURIS

Sauf de 20 h à 9 h pour les arbres et les arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'1 an. Sauf si utilisation de l'eau de pluie stockée dans une cuve de récupération.



INTERDICTION D'ARROSER LES STADES, GOLFS ETC. ENTRE 8 H ET 20 H

Pour les golfs : réduction de 60 % des volumes d'eau

Un registre de prélèvement doit être rempli hebdomadairement.



INTERDICTION DE L'IRRIGATION PAR ASPERSSION DES CULTURES ENTRE 9 H ET 20 H

Sauf pour le maraîchage pendant les 15 premiers jours après repiquage, semis ou plantation avec justification (espèces, date de l'implantation et fréquence d'arrosage : heure et durée).



INTERDICTION DE NETTOYER LES FAÇADES, TOITURES, TROTTOIRS ET AUTRES SURFACES IMPERMÉABILISÉES

Sauf
• impératifs sanitaires ou sécuritaires
• réalisé par des balayeuses laveuses automatiques



FERMETURE DES FONTAINES PUBLIQUES ET PRIVÉES

en circuit ouvert

Sauf dérogation par le comité ressource en eau.



GUIDE DU BON VOISINAGE



A quelle heure je Tonds ma pelouse ?

Les activités bruyantes, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils bruyants (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...)

susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
 - les samedis de 9 h à 12 h et de 14h30 à 19 h,
 - les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.
- (selon arrêté préfectoral du 26/07/2007)

NB: les travaux agricoles professionnels ne sont bien sûr pas soumis à ces horaires, car fortement dépendants de la météo. Les fenaisons ont lieu aussi le dimanche !

J'organise une fête

Tout d'abord, pensez à prévenir vos voisins ! La loi édicte que "Les nuisances sonores liées aux bruits de comportement (cris, musique à fond, bruits de pas, de moteurs...) peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit" et sont passibles d'une amende. Pas d'horaire précis donc vous autorisant à troubler le voisinage !

Nos amies les bêtes

Heureux propriétaire d'un chien, vous êtes devez respecter quelques règles simples et de bon sens:

- Votre chien doit toujours être tenu en laisse à l'extérieur de chez vous (même s'il est gentil, même juste pour faire des besoins...).
- Vous devez ramasser ses déjections (surtout chez le voisin !)
- Les aboiements répétitifs sont un trouble pour le voisinage punissable en intérieur comme en extérieur.

J'ai la main verte

Les haies et arbres juxtant le terrain de votre voisin doivent être entretenus et élagués régulièrement. La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux vous appartenant et qui avancent sur la propriété de votre voisin relève de votre responsabilité.

Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété. En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

Je vais brûler mes branches

En tant que bon voisin, vous avez taillé votre haie, et vous ne savez pas quoi faire des branches.

Sachez qu'il est interdit de brûler vos déchets végétaux dans votre jardin, afin d'éviter les risques d'incendie et les nuisances pour le voisinage.

Direction la déchetterie !





SIGNALÉTIQUE "LES BŒUF"



LA POSTE

SENSIBILISATION AUX AGRESSIONS CANINES PENDANT LA DISTRIBUTION DU COURRIER

Propriétaires de chiens :
votre facteur est précieux,
protégez-le !

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêt de travail. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés "gentils", qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tout propriétaire de chien est donc concerné par ce risque qui engage sa responsabilité pénale.

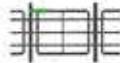
LES BONS GESTES EN MONTAGNE



► **TENIR SON CHIEN EN LAISSE :**
Il peut stresser les animaux qui le considèrent comme un prédateur.
Il peut détruire un nid par mégarde ou séparer un petit de sa mère en courant en liberté loin des sentiers.
Il peut déranger les troupeaux et augmenter le risque d'un comportement agressif venant des chiens de protection (Patou).



► **RESTER SUR LES SENTIERS OU CONTOURNEZ LES PRAIRIES :**
Certaines prairies sont fauchées pour nourrir le bétail l'hiver.
Le piétinement causé par la répétition des passages (marcheur, chien, vélo, cavalier) ou les pique-niques détruisent la prairie qui ne peut plus être fauchée.
Cela permettra également d'éviter de surprendre un animal ou de détruire une fleur protégée.



► **REFERMER LES CLÔTURES :**
après le franchissement d'une clôture dans les parcs et prairies, refermer derrière vous permet d'éviter que le troupeau ne s'échappe même s'il ne se trouve pas à proximité à ce moment-là.



► **GARDER SES DISTANCES :**
avec les troupeaux et les animaux sauvages pour leur tranquillité.



► **RAMASSER LES DÉJECTIONS DE SON CHIEN :** elles peuvent transmettre des maladies aux autres animaux.



► **RESPECTER LA TRANQUILLITÉ DES LIEUX :** éviter de crier et faites attention à ne pas parler trop bruyamment (effet de groupe dont nous n'avons pas forcément conscience).



► **REMPORTER SES DÉCHETS :** ils contribuent gravement à la détérioration de ces milieux et peuvent être ingérés par les animaux d'élevage et causer leur perte.



► **ALLUMER UN FEU DE CAMP EST INTERDIT.**
Un départ de feu est vite arrivé, surtout en période de sécheresse estivale.



► **LE PASSAGE DES MOTOS OU QUAD DANS LES PRAIRIES EST INTERDIT :** sur les sentiers, leur passage est souvent réglementé par la commune ou le propriétaire privé.



► **NE PAS CUEILLIR LES FLEURS :** elles ne pourront pas disséminer leurs graines pour le printemps prochain, et certaines sont toxiques ou protégées.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne Rhône-Alpes de La Poste vous remercie de vérifier que :

- > votre boîte aux lettres est positionnées et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par dessus un portail ou à travers un grillage.
- > votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété.
- > d'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.





GROUPE SCOLAIRE ROGER PETIT-JEAN

Après deux années de pandémie qui ont contraint la municipalité à organiser les cérémonies patriotiques en comité restreint, celle du 8 mai 2022 a retrouvé son faste d'antan avec une belle participation de la population. Il faut dire que, cette année, la traditionnelle cérémonie au Monument aux Morts précédait le dévoilement d'une plaque sur le fronton de l'école rappelant à notre mémoire une éminente personnalité de Vacheresse, Roger PETIT-JEAN, qui a donné 25 ans de sa vie (maire

de 1983 à 2008) au service de la commune.

Après un beau prélude musical de l'harmonie municipale, le maire actuel, Ange MEDORI, a rappelé à quel point Roger PETIT-JEAN avait été un maire bâtisseur et visionnaire : « Bâtisseur, il fallait l'être pour entreprendre en 2004 une construction de cette importance en plein cœur du village... Visionnaire, il fallait l'être pour oser construire un bâtiment pouvant accueillir plus du double des enfants scolarisés en 2004 et croire ainsi, dans le développement

et le dynamisme de la commune... ». Après le discours du maire, les élèves de l'école, entourés par l'ensemble de l'équipe pédagogique, ont récité avec beaucoup de brio la très belle poésie de Pierre GAMARRA : « Mon école ». S'en est suivi le moment tant attendu du dévoilement de la plaque. Une dernière aubade de l'harmonie et le partage du pot de l'amitié ont clôturé cette cérémonie qui, le temps d'une belle journée de printemps, a vu les Vacheressands se retrouver autour du souvenir de leur ancien maire.

VISITE DU SOUS-PRÉFET



Lundi 27 juin, Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains a répondu favorablement à l'invitation du maire afin de lui présenter la commune.

Après un entretien avec le maire une réunion de travail s'est tenue en compagnie des adjoints. Au cours de cette réunion tous les sujets ont été abordés en toute simplicité. Monsieur le Sous-Préfet a pris note de plusieurs demandes en promettant d'y apporter des réponses rapides.

S'en est suivie une visite du futur local de la maison d'assistantes maternelles puis du groupe scolaire ou Monsieur

le Sous-Préfet a expliqué son métier aux enfants ravis puis une rencontre à l'EHPAD où la Directrice a pu expliquer la spécificité de cet établissement de proximité qui doit garder toute son autonomie.

La journée s'est terminée aux alpages de Bise et Ubine où le représentant de l'État a pu découvrir tous les investissements de la commune durant ces dernières années.

Une rencontre riche et instructive qui a permis des échanges fructueux. Monsieur le Sous-Préfet s'est déclaré ravi de cette visite en promettant de revenir avec plaisir à Vacheresse

MAIRE HONORAIRE

Le 6 mai 2022, une cérémonie d'honorariat s'est déroulée à la Préfecture d'Annecy destinée à rendre hommage aux anciens maires et adjoints de Haute-Savoie qui ont dix-huit ans d'exercice de fonc-

tions municipales minimum dont au moins un mandat de maire ou d'adjoint au maire.

L'honorariat a été attribué à 106 anciens maires haut savoynards par arrêté préfectoral.

Jean-Pierre FAVRE-VICTOIRE faisait partie de ces anciens maires mis à l'honneur pour ses différents mandats électifs au sein de notre commune :

1977 – 1983	Conseiller municipal
1983 – 2008	Maire-adjoint
2008 – 2014	Maire
2014 – 2020	Conseiller municipal.





MISE À L'HONNEUR D'UN GRAND ANCIEN



Derrière Mr Stélio CASTENOPOULO et de gauche à droite, Mr Jean BOS, son gendre ; Mr Jordi ECHE-PUIG, directeur départemental de l'ONAC-VG ; Mme Florence CASTENOPOULO, sa fille ; Mme Elisabeth CASTENOPOULO, sa fille, le lieutenant-colonel(er) Frédéric DURIN, maire-adjoint ; Mme Béatrice (CASTENOPOULO) GUINCHARD, sa fille et Mr Fabrice GUINCHARD, son gendre.

Monsieur Stélio CASTENOPOULO est résident de l'EHPAD de Vacheresse. Candidat pour une nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, cette demande effectuée par l'une de ses filles, a été acceptée par le Président de la République et inscrite au Journal Officiel en date du 14 juillet 2021.

Il faut dire que le parcours de vie de cet ancien combattant est exceptionnel et très représentatif de la capacité d'assimilation de ce prestigieux corps qu'est la Légion étrangère.

Né en Egypte en juillet 1923, orphelin de père et de mère à l'âge de cinq ans, le jeune Stélio s'engage à 19 ans dans les Forces Françaises Libres pour libérer un pays dont il ne connaît que la langue. Promu à un poste de radio pour sa vi-

vacité d'esprit et sa maîtrise des langues étrangères, il participe à la campagne d'Italie puis traverse la Méditerranée et débarque en Provence avec son unité, la prestigieuse 13^e Demi-brigade de Légion étrangère. Le 16 août 1944, il foule pour la première fois le sol de France. Le 1^{er} septembre 1945, le général DE GAULLE le remercie personnellement et écrit de lui : « Répondant à l'appel de la France au péril de mort, vous avez rallié les Forces Françaises Libres. Vous avez été de l'équipe volontaire des bons Compagnons qui ont maintenu notre pays dans la guerre et dans l'honneur. Vous avez été de ceux qui, au premier rang, lui ont permis de remporter la Victoire ! Au moment où le but est atteint, je tiens à vous remercier amicalement, simplement, au nom de la France ». Lo-

giquement naturalisé, son intégration à sa nouvelle patrie est une évidence et sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur vient reconnaître l'engagement d'une vie.

C'est le 25 août 2021, à l'occasion d'une cérémonie empreinte d'émotion organisée par la municipalité dans la salle des fêtes « La Vacheressande », que la prestigieuse décoration lui a été remise des mains du lieutenant-colonel (en retraite), Frédéric DURIN, maire-adjoint, en présence de nombreuses personnalités, des membres de sa famille et de ses amis de l'EHPAD.

Monsieur Stélio CASTENOPOULO nous a quitté le 19 janvier 2022 dans sa 99^e année. Il a été inhumé selon le rite grec orthodoxe dans la stricte intimité familiale.



CLUB SPORTIF VACHERESSE VALLÉE D'ABONDANCE

Lors de cette saison 2021-2022, plus de 60 jeunes ont foulé les pelouses de Vacheresse et La Chapelle d'Abondance sous les couleurs du CS2VA, sans oublier nos deux équipes séniors avec 47 licenciés.

Côté sportif, belle saison de l'équipe première en 4^e division qui se place dans le haut du tableau. Du sérieux et un bel état d'esprit. Pour l'équipe réserve, en 5^e division, moins de matchs à jouer car certaines équipes ont dû déclarer forfait. Cependant les verts ont répondu présents à chaque rencontre. A noter, cette saison encore, des joueurs issus des équipes de jeunes ont intégré le groupe séniors, une belle réussite par rapport au travail effectué depuis plusieurs années au niveau de l'école de foot.

Nouveauté cette saison, la création d'une section loisirs, ce qui permet de pratiquer sans compétition et cela quel que soit le niveau. Les séances se déroulent à Vacheresse le lundi soir et sont ouvertes aux joueuses et joueurs à partir de 13 ans.

Côté évènementiel, nous avons pu de nouveau organiser notre loto durant l'hiver, suite aux deux précédentes saisons compliquées avec le Covid. Le Bal de la Pentecôte a lui aussi été reconduit le 4 juin. Lors de ce même week-end, les U11 ont rendu visite aux amis footballeurs de Picardie. Ces derniers étant venus profiter des joies de la glisse en fin d'hiver avec une quinzaine de jeunes féminines. Un jumelage qui perdure !

Enfin cette fin de saison, nous avons fêté les 50 ans du club au stade de La Revenette, le 18 juin. Une journée festive pour réunir et mettre en avant les actuels acteurs du club mais aussi tous ceux

qui ont œuvré depuis la création du club. Le matin, les jeunes ainsi que leurs parents ont évolué autour d'ateliers ludiques. A suivi une cérémonie officielle avec les élus puis, les « légendes » qui ont contribué au développement du club, ont disputé un match dans une bouillante ambiance. Des écharpes « anniversaire » ont été vendues pour l'occasion.

Cet été 2022, deux stages sont organisés (du 11 au 15 et du 18 au 22 juillet). Activités sportives le matin et découverte du domaine artistique sur les après-midis. Les inscriptions restent ouvertes pour les licenciés.

La saison 2022-2023 est déjà lancée. Le club est à la recherche d'un entraîneur séniors. Aussi, dans le désir de continuer à structurer, les personnes souhaitant s'investir au club sont les bienvenues et cela dans différents domaines : encadrement d'équipe, gestion administrative, évènementiel.

Dès à présent, les joueurs ou joueuses souhaitant découvrir le football au CS2VA peuvent le faire. Chez les jeunes, les entraînements des U7 et U9 se déroulent le mercredi. Pour les U11 et U13, nous proposons deux entraînements par semaine (lundi et jeudi). En séniors, séances mercredi et vendredi. Les matchs se déroulent le week-end. Nous évoluons sur les deux stades que nous avons à disposition, celui de La Revenette à Vacheresse et le complexe de Sous Le Saix à La Chapelle.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :
cs2va.jeunes@icloud.com

Suivez nous sur Facebook :

CS Vacheresse Vallée d'Abondance - Section Jeunes

Renseignements sur notre site internet :

<https://cs2vajeunes.wixsite.com/cs2va>



La chorale LOUS IZES DE PEL-LIOUA a été créée en octobre 1986 chez Tacounet à VACHERESSE. Le fondateur était Félix Dutruel, Bruno FAVRE-VICTOIRE et le président depuis de nombreuses années. Nous chantons des anciens chants savoyards qui nous ont bercés notre jeunesse. Après deux années de confinement nous avons repris les répétitions à la mairie de Vacheresse.

Nous avons fait une balade dans le Doubs avec un repas croisière et visité l'Abbaye de Montbenoit, et le Tuyé de papy Gaby,

une belle journée qui s'est terminée par une casse croûte.

Nous envisageons de reprendre les concerts cet automne et les chants de Noël dans la vallée d'Abondance.

Notre AG se déroulera en début d'année 2023 lieu à définir. Les choristes qui voudraient se joindre à nous seront accueillis les bras ouverts.

Contact

Bruno FAVRE -VICTOIRE

06 87 42 47 97

Nicolas DI BELLA

06 32 10 21 96



ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Il reste deux collectes en 2022 :

- le 18 août

- le 9 novembre

Repas dansant le 29 octobre sur le thème de la citrouille.



BONNE AMBIANCE AU CLUB DE L'AMITIÉ !



En septembre, le Club de l'Amitié « l'Edelweiss » a eu la joie de se retrouver chaque mardi après-midi dans sa nouvelle salle « Autigny » à la Mairie, bien aménagée, autour de jeux de sociétés fraternels, agrémentés par un savoureux goûter. Malheureusement, un certain virus a empêché les rencontres de novembre et décembre et le traditionnel repas de Noël.

Après un loto en janvier, la fête des anniversaires en février et une fondue concoctée par des membres du comité pour Mardi gras, le Club a décidé de fêter Pâques ce mardi 19 avril au restaurant « le Plein Soleil ». 23 adhérents ont pu partager une excellente potée savoyarde.

Pour ce printemps, le Club de l'Amitié ne manque pas de projets, en particulier l'organisation d'un voyage d'une journée dans la convivialité et la bonne humeur !

De nouveaux membres sont les bienvenus

Contact : 04 50 73 10 25 ou 06 77 38 95 16



BI'ATHLON PASSION SAISON HIVER 2021 /2022

Nous venons de vivre deux hivers complexes dûs aux contraintes sanitaires que tout le monde connaît ! Camille et Chloé ont su s'adapter et gérer cette problématique.

Camille a disputé l'intégralité de l'IBU cup (antichambre de la coupe du Monde) avec pas moins de 27 départs de courses à l'internationale.

Elle termine 5^e du classement général, obtient sa première victoire lors du sprint de Osrblije en Slovaquie et termine 10 fois dans le top 10.

Côté France Camille est sacrée une nouvelle fois Championne de France U22 de la mass-start.

Chloé qui s'est préparée seule avec le soutien de Bi'athlon Passion et Chablais

Nordic réussie à se sélectionner pour les championnats d'Europe junior où elle décroche une très belle médaille d'argent lors du sprint, belle récompense pour un travail de persévérance.

Pour la saison 2022/2023 Camille et Chloé sont toutes les deux sélectionnées par la FFS dans le groupe B de l'équipe de France de Biathlon.

L'association a organisé un déplacement à la Coupe du Monde du Grand-Bornand en décembre dernier pour soutenir les

athlètes Français, cette journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale avec en bonus la 2^e place de Julia Simon et la victoire de Quentin Fillon Maillet.

Nous participons aux Marchés des samedis matin avec les associations de Vacheresse.

Prochaine manifestation le loto le 19 novembre.

Nous tenons à remercier, les bénévoles, les partenaires, le comité des fêtes et la municipalité de Vacheresse pour leur soutien.

Sportivement.

Bi'athlon passion





RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Objectifs :

- > Déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. 350 textes font référence à la population légale.
- > Décrire les caractéristiques des individus et des logements à différents niveaux de territoire...

Les acteurs du recensement sont tous tenus, vis-à-vis des données collectées ou mobilisées pour la collecte du recensement, par des obligations de confidentialité et de secret, l'opération de recensement a une finalité exclusivement statistique.

Le recensement est :

- > OBLIGATOIRE : l'obligation de réponse est rappelée sur les imprimés
- > CONFIDENTIEL : en contrepartie du caractère obligatoire
- > DÉCLARATIF :
Pas de remise en cause des informations données par les habitants
Droit d'accès aux données et de rectification par les habitants

Pourquoi un recensement de la population ?



En 2023, collecte du 19 janvier au 18 février

Durant cette période nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez aux agents recenseurs.

Ceux-ci seront munis de cette carte :



Challenge Idris HIRSH

Champion de ski alpinisme disparu le 19 mars 2015 à l'Eiger

En équipe de 3 (1 personne dans chaque discipline hors Vélos Electriques)

À vos baskets, à vos vélos, vélos électriques ou à vos skis roues,

Montée de Vacheresse > Bise

SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2022

Départ à 16 h 30 de la mairie de Vacheresse
Remise des dossards 15 h devant la mairie

Inscription: **10 €** par personne auprès de Stéphanie uniquement par mail : stephanie.lacroix@danone.com jusqu'au 27 septembre en indiquant nom, prénom, date de naissance et discipline choisie

Inscription sur place : **15 €** par personne

Distance: 11 kms - Dénivelé : 629 m,
Pente moyenne : 5,7%

Pour les 16 ans : départ des 4 chemins

Organisée par la Commission Sport du CSE Grand Evian, avec le soutien de la mairie de Vacheresse

JOURNÉES DU PATRIMOINE 2022

Histoires d'alpage à Ubine

Dans un décor sauvage, l'alpage d'Ubine, à l'histoire ancienne, sera décrypté. Entre architecture traditionnelle et anecdotes, vous découvrirez la vie en alpage hier et aujourd'hui. Un moment convivial est proposé à l'issue au restaurant de l'alpage chez Maité.

Dimanche 18 septembre

à 10 h 30 (durée : 1 h 15)

Prévoir chaussures de marche et vêtements adaptés à la météo. Enfants bienvenus !

Gratuit

Renseignement et inscription au 06 60 25 14 45

RDV Alpage d'Ubine

Secrets de vacheressands

Résolvez l'énigme de Vacheresse au cours d'un rallye photos à la découverte du village, de ses histoires et anecdotes. Prévoir chaussures de marche et crayon. Dès 6 ans.

Dimanche 18 septembre

de 15 h à 17 h (départ libre, durée : 1 h environ)

Gratuit

Renseignements : 06 60 25 14 45

RDV Mairie de Vacheresse

BIEN VIEILLIR CHEZ SOI, ÇA SE PRÉPARE !

Venez participer à un atelier
qui vous donnera des pistes pour
assurer le confort durable de votre
logement.



• **VACHERESSE, le 08 Novembre 2022 de 14 H à 17 H 00**
à la Salle "Tetra-Lyre", au rez de chaussée de la mairie

Au cours de cet atelier, **SOLIHA**, association spécialiste de
l'amélioration de l'habitat vous propose :

-  des conseils pratiques pour l'aménagement et l'ergonomie de votre domicile,
-  la présentation de systèmes innovants qui facilitent la vie,
-  des informations sur vos droits et les aides en matière d'aménagement.

Vous avez 60 ans et plus, et résidez dans le département
de la Haute-Savoie, vous bénéficiez de ces ateliers gratuits.

Pour vous inscrire, contactez le :
04.50.09.99.32 (taper 2)

Initiative financée par la Conférence des Financeurs de la Prévention de
la Perte d'Autonomie en partenariat avec :

SOLIHA HAUTE-SAVOIE
70 avenue de France
74000 ANNECY

haute
savoie
le département

Avec le soutien de la Conférence
des Financeurs de la Prévention de
la Perte d'Autonomie de
Haute-Savoie

VACHERESSE

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
HAUTE SAVOIE

1 : Le Groupe La Poste - ANCI - SO - 12/2017 - Crédits photos : © gregoire - stock.adobe.com - Ne pas jeter sur la voie publique

NUMÉROS UTILES

VACHERESSE

Secrétariat de mairie

Tél. 04 50 73 10 18

mairie@vacheresse.fr • www.vacheresse.fr

 Vacheresse

- Lundi, mardi et mercredi 8 h 30 / 12 h
- Jeudi et vendredi 14 h / 18 h

Agence Postale Communale

Tél. 04 50 73 14 97

Mercredi et samedi : 9 h 30-12 h
ap.vacheresse@laposte.fr

Bibliothèque

Mercredi : 13 h 30-15 h 30

Samedi : 10 h-12 h

Tarif : 10 € par an et par famille

École

Tél. 04 50 73 14 62

ce.0740802v@ac-grenoble.fr

EHPAD du Haut Chablais

hébergement, accueil de jour et portage de repas à domicile

Site de Vacheresse

Tél. 04 50 73 05 24

Déchetterie de La Revenette

(gérée par la Communauté de Communes Pays d'Evian
Vallée d'Abondance 74500 PUBLIER)

- Du 1^{er} mai au 31 octobre :

Mercredi et vendredi : 13 h 30/18 h

Samedi : 8 h 30/12 h et 13 h 30/18 h

- Du 1^{er} novembre au 30 avril

Mercredi : 13 h 30/17 h

Samedi : 9 h/12 h et 13 h 30/17 h

ABONDANCE

Mairie

Tél. 04 50 73 00 16

Horaires pour demande de carte d'identité et passeport
(uniquement sur rendez-vous)

Lundi, mercredi et vendredi :

9 h-11 h 30 et 14 h 30-16 h 30

welredv-mairies-cni.fr

La Poste

Tél. 3631

Du mardi au vendredi : 9 h-12 h et 14 h-17 h

Samedi : 9 h-12 h

Centre de Tri

Tous les jours : 9 h 30/9 h 50 et 14 h/14 h 30

Gendarmerie

Tél. 04 50 73 01 02

Accueil téléphonique : 8 h-12 h et 14 h-18 h.

En dehors de ces horaires, le centre d'Annecy répond à vos appels

Accueil du public :

Lundi et samedi : 8 h-12 h

Mardi et vendredi : 14 h-18 h

Mercredi : 8 h-12 h et 14 h-18 h

Pas d'accueil les jeudi, dimanche et jours fériés

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE THONON-LES-BAINS

Accueil personnalisé réservé aux demandes les plus complexes.

Sur rendez-vous :

• sur le site impots.gouv.fr (rubrique "contact")

• par téléphone au 04 50 26 79 00

• ou au guichet du Centre des Finances Publiques de Thonon-les-Bains,
36, rue Vallon.

Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA)

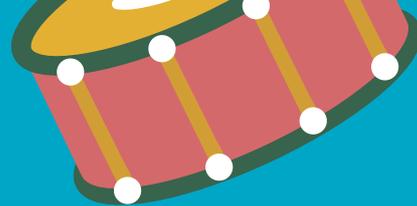
Accueil général Tél. 04 58 57 03 00

Accueil service eau Tél. 04 58 57 03 33

Accueil transports Tél. 04 58 57 03 78

Permanence FRANCE SERVICES Tél. 06 75 83 85 22 • spi@cc-peva.fr
le 1^{er} lundi du mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous





Agenda des manifestations

2^e semestre 2022



Juillet

2&3 Soirée accordéon
Harmonie Municipale

9 Pétanque
Association pour le ski

29 Concert d'été
Harmonie municipale



Août

7 Bœuf à la broche
Comité des fêtes

19 Don du sang
Donneurs de sang



Septembre

18 Journées du patrimoine

24 Soirée entrecôte
DST 74



Octobre

1^{er} Montée de Bise

16 Dernier marché saison 2022

29 Repas dansant
Donneurs de sang



Novembre

9 Don du sang
Donneurs de sang

19 Loto
Bi'athlon Passion



Décembre

18 Marché de Noël
Harmonie Municipale